

Résolution sur l'Iraq: la situation des minorités, y compris les Turcomans d'Iraq

2013/2562(RSP) - 14/03/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 64 voix pour, aucune voix contre et une abstention, une résolution sur l'Iraq: la situation des minorités, y compris les Turcomans d'Iraq.

La résolution a été déposée en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts /ALE, ECR et Jaroslav PAŠKA (EFD, SK).

Le Parlement est préoccupé par l'augmentation des actes de violence subis par la population civile en Iraq, notamment entre Sunnites et Chiïtes, mais également dans les attentats à l'encontre de groupes particulièrement vulnérables, tels que **les minorités religieuses, ethniques et culturelles**. Il rappelle que les Turcomans constituent le 3^{ème} groupe ethnique le plus important en Iraq et qu'un différend subsiste entre Turcomans et Kurdes à propos de Kirkuk, une région riche en pétrole et en ressources naturelles diverses. Les Turcomans font l'objet d'attentats et d'enlèvements par les forces kurdes et les groupes extrémistes arabes. Il indique également que les Turcomans sunnites et chiïtes ont été visés à la suite d'une dérive sectaire.

Le Parlement exprime sa vive préoccupation face au nouveau déferlement d'instabilité et de violence sectaire en Iraq qui pourrait mettre en péril **les prochaines élections provinciales prévues le 20 avril 2013**, et dont l'annulation viendrait compromettre la perspective d'une structure de gouvernance plus démocratique et inclusive. Dans ce contexte, l'Union européenne est appelée à soutenir le gouvernement iraquien dans l'organisation d'élections pacifiques, libres et équitables.

Le Parlement insiste par ailleurs pour que le **Conseil de coopération établi par l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et l'Iraq** soit utilisé comme support pour faire part à la partie iraquienne des préoccupations relatives à la situation des minorités ethniques et religieuses dans le pays.

Malgré la référence dans la Constitution aux droits des minorités, la minorité kurde continue à subir des violences et des discriminations. Le Parlement appelle dès lors le gouvernement de l'Iraq et du Kurdistan à condamner les attentats et à mener une **enquête approfondie et rapide sur les récents attentats terroristes dans la région**, y compris concernant les attentats perpétrés au cours de funérailles dans la ville de Tuz Khurmatu, le 24 janvier 2013.

Il demande également au gouvernement iraquien **d'adopter d'urgence un moratoire sur toutes les exécutions** en vue d'abolir la peine de mort dans un avenir proche.

Enfin, il souligne l'importance d'accorder une visibilité suffisante dans les initiatives EUJUST LEX dans la mesure du possible – aux droits des Turcomans et aux droits des minorités en général, et se félicite des succès enregistrés par **la mission EUJUST LEX** et sa mise en œuvre en Iraq.